

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 septembre 2023

SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1674)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 385

présenté par

Mme Chikirou, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Éliisa Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terre noir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 36, insérer l'article suivant:**

Dans un délai d'un an à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport évaluant les effets de la loi n° 2022-300 du 2 mars 2022 visant à renforcer le contrôle parental sur les moyens d'accès à internet. Ce rapport fait l'objet d'un débat devant le Parlement.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe parlementaire de la France insoumise-NUPES souhaite que les effets de la loi du 2 mars 2022 visant à renforcer le contrôle parental sur les moyens d'accès à internet soient évalués.

Plutôt qu'une solution de vérification d'âge imposée à des plateformes, nous préférons garantir le fait que les parents disposent d'outils pour accompagner leurs enfants dans la découverte de l'espace numérique de façon progressive. Les dispositifs de contrôles parentaux sont ainsi paramétrables en

fonction des âges. Nous regrettons le très grand retard pris par le gouvernement dans la publication des décrets permettant l'application de cette loi. Cela illustre parfaitement la multiplication des opérations de communication sur le sujet de la part du Président comme du Gouvernement, sans réelle volonté d'accompagner les familles dans leurs usages numériques.

La promotion de ce type de surveillance de l'usage d'internet par les mineurs nous semble bien plus efficaces que les dispositifs de vérification d'âge qui mettront fin à l'anonymat en ligne comme le proposent les articles 1 et 2 de ce projet de loi.